

Passeport / Carte d'identité

Pour établir un passeport et/ou une carte d'identité :

Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il vous suffit de créer un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) où votre état-civil et votre adresse vous seront demandés :

- **Pour le passeport :** <https://passeport.ants.gouv.fr/>

- **Pour la carte d'identité :** <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Les pièces justificatives demandées sont les suivantes :

- 1 Copie de l'acte de naissance (-3 mois)
- 1 ou 2 photo(s) d'identité (1 pour un passeport / 2 pour une carte d'identité)
- 1 Justificatif de domicile (-3 mois). Si hébergé : 1 Attestation sur l'honneur + 1 Copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant
- 1 Copie de la pièce d'identité du responsable légal pour le dossier d'une personne mineure
- 1 timbre fiscal (voir tableau ci-après)
- 1 Déclaration de perte/vol le cas échéant

L'achat du timbre fiscal : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

	Personne majeure	Personne mineure (+15 ans)	Personne mineure (-15 ans)
Passeport	86,00€	42,00€	17,00€
Carte d'identité*	25,00€	25,00€	25,00€

** Uniquement en cas de perte ou de vol*

Une fois votre pré-demande remplie, imprimée et que toutes les pièces justificatives sont rassemblées ; **vous devez prendre rendez-vous** parmi l'une des mairies équipées de bornes biométriques :

[voir liste](#)